



SAVM

lib'

|| RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Responsable de la publication : Mélody Tonolli
Comité de rédaction : Marthe Ozbolt
Cartographie et statistiques : Félix Perrin,
Matthieu Fierling
Photos : Bertrand Runtz, DR
**Accompagnement éditorial, conception
et mise en page :** Avantmidi



II ÉDITO

L'année 2018 a été l'année de transition et de mise en place du service Vélib' dans le cadre du nouveau marché public conclu pour une durée de 15 ans.

Vélib' Métropole affiche désormais un périmètre métropolitain d'une envergure inédite et sans égale, avec un territoire couvert de 400 km² et un parc de vélos qui comptera, à terme, 20 000 véhicules. Afin de raccourcir les distances et donner accès à une forme de mobilité douce à chaque métropolitain.e, 30 % du parc est composé de vélos électriques, une première à cette échelle.

Le premier semestre 2018 a été marqué par une mise en place difficile, qui a fortement impacté les usager.ère.s de Vélib'. Les élu.e.s du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) ont fait face à cette situation en soutenant l'opérateur dans sa montée en charge, tout en maintenant leurs exigences pour rendre au plus vite aux usager.ère.s un service public à la hauteur de leurs attentes. Des mesures compensatoires ont été votées à ce titre pour les abonné.e.s du service, sur la période de janvier à août.

Vélib' est un service mondialement connu, qui a su être précurseur. L'innovation des modes de déplacement propres est toujours au cœur des objectifs du SAVM. L'introduction de 30 % du parc en vélos électriques et son déploiement à une échelle métropolitaine marquent une nouvelle étape dans l'histoire de la mobilité douce partagée au cœur de l'Île-de-France. Fin 2018, 45 communes de la Métropole sont équipées de stations Vélib'.

2018 a aussi été une année de redéfinition des mobilités du quotidien, avec les discussions autour du futur projet de loi d'orientation des mobilités, le développement de solutions douces comme les trottinettes électriques, gyropodes, segways et les services de vélos en libre-service sans borne (free floating).

La multiplication rapide de ces nouvelles offres interroge le bon partage de l'espace public et les modalités du vivre-ensemble dans des villes en grande mutation. Les règles sont à réinventer pour une coexistence au bénéfice de chacun.e et de déplacements fluidifiés et apaisés, sécurisés pour tou.te.s.

Le service public Autolib', arrêté en juin 2018, quant à lui, aura alimenté la réflexion sur les nouvelles formes de mobilité. Autolib' Métropole a été déployé à Paris et dans plus d'une centaine de villes franciliennes, de 2011 à juin 2018. Avec son service de location de milliers de véhicules électriques partagés, disponible 24 h/24 et 7 j/7, à des tarifs accessibles à tou.te.s, et pour des trajets d'une station à une autre (trace directe), de nouvelles pratiques ont émergé vers l'intermodalité et la rationalisation des pratiques de déplacement : chaque mode de transport est utilisé lorsqu'il est le plus efficace.

Enfin, je salue le professionnalisme, la constante mobilisation et la capacité d'adaptation des équipes du SAVM tout au long de cette année 2018. Une profonde réorganisation interne a été opérée, avec, juxtaposés, la montée en puissance du service Vélib' et l'arrêt du service Autolib'.



Ghislaine Geffroy,
directrice générale du SAVM

// SOMMAIRE

FAITS
MARQUANTS 2018



4-5

GOVERNANCE
& PÉRIMÈTRE



6-7

PRÉSENTATION
DU SAVM



8-9

BILAN
FINANCIER 2018



10-11



VÉLIB'

12-13

USAGER.ÈRE.S
VÉLIB' EN 2018



14-15

USAGES
VÉLIB' EN 2018



16-17

COMITÉ DES
USAGER.ÈRE.S



18-19



AUTOLIB'

20

UNE EXPÉRIENCE
DE MOBILITÉ
PARTAGÉE



21

AUTOLIB' 2018
EN CHIFFRES



22-23





FAITS MARQUANTS 2018



// 1^{ER} JANVIER

Changement d'opérateur et début de l'exploitation du nouveau service public Vélib' Métropole par le groupement Smovengo.



// 13 AVRIL

Première réunion du Comité des usager.ère.s Vélib' Métropole, mis en place par les élu.e.s parisien.ne.s et métropolitain.e.s, afin d'instaurer un dialogue direct entre les élu.e.s et les abonné.e.s et améliorer la qualité du service. Paritaire, représentatif des usager.ère.s de la Métropole, il compte 30 membres élu.e.s pour 2 ans.



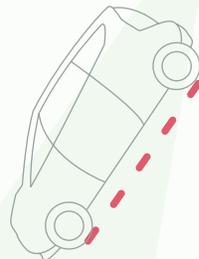
// MAI

Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) enjoint l'opérateur de présenter un plan de redressement à court et long termes, le service connaissant de sérieux dysfonctionnements. Smovengo s'engage publiquement à déployer les 1 400 stations et 20 000 vélos attendus au contrat, fin mars 2019.



// JUIN

Le SAVM met en place le prolongement du remboursement des abonnements Vélib', devant le rythme de déploiement du service. Le remboursement s'applique désormais pour la période de janvier à août inclus.





// 25 JUIN

Autolib' cesse son activité. Service public précurseur et unique au monde par son ampleur, Autolib' a été suivi de l'émergence d'une nouvelle offre de mobilité électrique partagée à l'échelle du Grand Paris.



// 15 NOVEMBRE

Ouverture de la millième station Vélib'. Le service compte désormais 809 stations opérationnelles à Paris et 191 dans les autres communes de la Métropole du Grand Paris adhérentes à Vélib'.



// DÉCEMBRE

Le service Vélib' Métropole enregistre jusqu'à 57 000 courses quotidiennes et dépasse les 145 000 abonné.e.s.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



// GOUVERNANCE



La gouvernance du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) est partagée. Elle s'appuie sur deux instances décisionnelles et deux organes de consultation et de concertation.

// LE BUREAU SYNDICAL

Constitué de 13 membres (dont la Présidente et 9 vice-Président.e.s), le Bureau syndical est une instance décisionnelle, assurant la direction du Syndicat. Il délibère sur les affaires relatives au fonctionnement et à la gestion courante (personnel, locaux, etc.), qui nécessitent une prise de décision rapide, sans attendre que le comité syndical se réunisse. Chaque membre dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante, conformément aux statuts.

// LE COMITÉ SYNDICAL

Constitué de 108 siégeant.e.s représentant 102 communes, trois établissements publics territoriaux, les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, la région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, le Comité syndical se réunit régulièrement pour statuer sur l'ensemble des sujets majeurs : budget, tarifs des services, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, approbation de conventions, etc. Ses travaux sont dirigés par la Présidente, assistée des vice-Président.e.s. Les séances sont publiques et les comptes rendus sont publiés.

Le nombre de voix des collectivités adhérentes, sauf exception de la région Île-de-France, des départements et de la Métropole du Grand Paris, est égal au nombre de stations ouvertes au public sur leur territoire pour le service Vélib' Métropole et à date du 25 juin 2018 pour le service Autolib'.

// LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à la réglementation, le SAVM a également mis en place une CCSPL. La commission examine, chaque année, le rapport établi par le délégataire Autolib', ainsi que le bilan d'activité de la régie Vélib'.

Présidée par Catherine Baratti-Elbaz, elle est composée de 5 élu.e.s titulaires du comité syndical et de 5 représentant.e.s des associations locales suivantes : Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT), Union fédérale des consommateurs - Que choisir ? (UFC), Union des transports publics et ferroviaires (UTP), Association pour le développement du véhicule électrique (AVERE), et Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV).

PÉRIMÈTRE COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SAVM

Au 31 décembre 2018, 98 collectivités, représentant 102 communes, sont adhérentes au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole au titre du service Autolib', Vélib', ou les deux. Le département des Hauts-de-Seine est comme en 2016 celui qui compte le plus de collectivités adhérentes (28), devant le Val-de-Marne (27) et la Seine Saint-Denis (24).



LE PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT AUTOLIB' VÉLIB' MÉTROPOLÉ COUVRE AU TOTAL UN TERRITOIRE DE 681 KM², SOIT UN BASSIN DE 3,75 MILLIONS D'EMPLOIS ET UNE POPULATION DE 6,3 MILLIONS D'HABITANT.E.S.

- Commune adhérente à Autolib' uniquement (35)
- Commune adhérente à Autolib' et Vélib' sans stations Vélib' (22)
- Commune adhérente à Autolib' et Vélib' avec stations Vélib' (45)
- Limites départementales

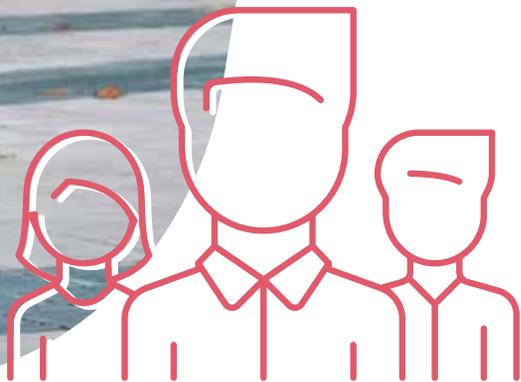


PRÉSENTATION DU SYNDICAT AUTOLIB' VÉLIB' METROPOLE



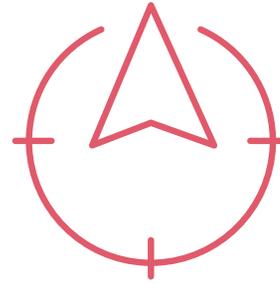
Paris et une vingtaine de villes franciliennes se sont associées pour créer, en 2011, le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM). L'exploitation du service Autolib' a été confiée à la société Autolib', filiale du groupe Bolloré, dans le cadre d'une délégation de service public. En juillet 2016, les élu.e.s ont doté le SAVM d'une compétence supplémentaire avec la gestion du service public de vélos en libre-service Vélib', qui s'étend à l'échelle métropolitaine. Le 12 avril 2017, le groupe d'entreprises Smovengo se voit attribuer l'exploitation du service Vélib'.

À ce jour, le SAVM présidé par Catherine Baratti-Elbaz, compte 98 collectivités représentant 102 communes adhérentes au titre du service Autolib', Vélib' ou des deux. La Métropole du Grand Paris (MGP) a prévu d'apporter une aide financière importante (environ 4 M€/an) pour l'installation et l'exploitation des stations Vélib' prévues dans toutes les villes adhérentes au SAVM en dehors de Paris.



NOTRE ORGANISATION

À la fin de l'année 2018, 26 salariés, fonctionnaires ou contractuels, composent l'effectif du SAVM au sein de 5 directions : direction des services techniques, direction juridique et de la commande publique, direction des finances, direction de l'administration générale et des ressources humaines, direction de la communication et du marketing. Afin d'être facilement accessible à tou.te.s les élu.e.s du SAVM, les locaux sont situés dans le 1^{er} arrondissement.



NOS MISSIONS

// DÉPLOYER

Le SAVM intervient aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes du déploiement des stations Vélib'.

Les technicien.ne.s du SAVM recueillent auprès des collectivités les emplacements potentiels des stations et participent aux repérages sur site permettant de les valider. Ils supervisent également les études techniques préalables, assistent aux réunions sur site et s'assurent du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.

// CONTRÔLER

Le SAVM et ses délégataires ou prestataires travaillent conjointement à l'amélioration régulière des services. Afin de veiller au respect des engagements contractuels de l'opérateur, le SAVM dispose d'un panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service (abonnements, locations, stations, vélos). L'ensemble de ces données permet de vérifier le bon fonctionnement des services et d'indiquer à l'opérateur les points à améliorer.

// COMMUNIQUER

En lien avec l'opérateur, le SAVM organise des actions locales de promotion du service Vélib' sur le périmètre de compétence du SAVM, en participant notamment à des événements en lien avec la mobilité durable ou par le biais d'essais des vélos.



BILAN FINANCIER 2018

INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

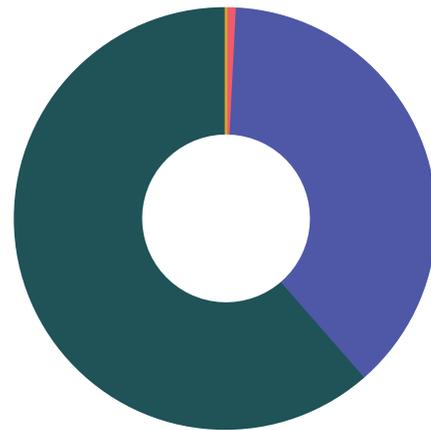
5 246 469 €



	AMORTISSEMENTS	3 390 761 €
	REPORT 2017	1 565 707 €
	SUBVENTIONS	290 000 €
	GESTION COURANTE	0 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

4 646 074 €



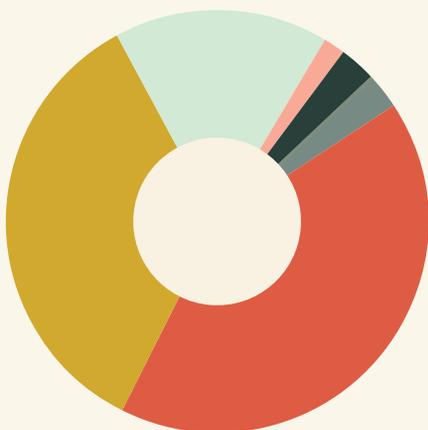
	AMORTISSEMENTS	2 834 243 €
	REMBOURSEMENT EMPRUNT	1 800 000 €
	GESTION COURANTE	11 381 €
	CAUTION	450 €
	SUBVENTIONS	0 €



FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

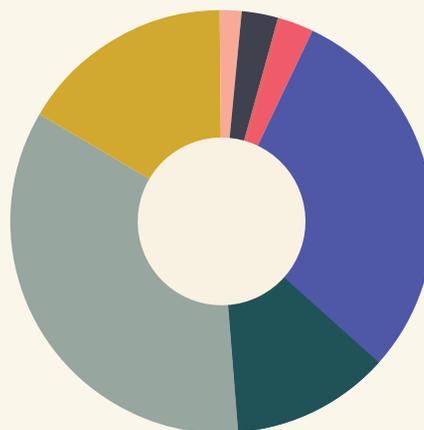
10 270 229 €



	PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS
	4 259 998 €
	AMORTISSEMENTS
	2 834 243 €
	PERCEPTION REDEVANCES
	1 975 899 €
	REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL
	563 805 €
	ANNUITÉ ÉTALEMENT
	491 625 €
	FRAIS CONTRÔLE DU DÉLÉGATAIRE
	144 657 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

10 066 680 €



	VERSEMENT REDEVANCES
	4 627 566 €
	AMORTISSEMENTS
	3 390 761 €
	PERSONNEL
	1 132 567 €
	GESTION COURANTE
	422 768 €
	REMBOURSEMENT EMPRUNT
	371 679 €
	LOYER
	110 757 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES
	10 579 €



VÉLIB'





VERS UNE ÉCO-MOBILITÉ QUOTIDIENNE

Le transport est un enjeu déterminant dans la transition écologique, car il représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. C'est aussi un défi sanitaire essentiel : on compte chaque année, rien qu'à Paris intramuros, environ 2 500 décès liés à la pollution atmosphérique, en grande partie générée par le trafic routier.

Les mobilités douces ou actives (marche à pied, vélo, trottinette, skate, etc.), respectueuses de l'environnement, de la qualité de l'air, mais aussi de la santé, explosent et se conjuguent désormais au cœur d'une logistique urbaine responsable, participant de la transition vers l'éco-mobilité des villes. Un défi d'avenir qui implique d'accompagner chacun.e vers ces nouvelles formes de mobilité.

La loi d'orientation des mobilités a inscrit dans ses objectifs de faire du vélo un véritable moyen de transport en France, une culture à la fois collective et individuelle, suscitée dès le plus jeune âge, et de soutenir les actions entreprises par les collectivités pour renforcer leurs infrastructures. Pour les trajets de moins de 5 km, il est le moyen de déplacement le plus performant selon le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Dans toutes les villes de la Métropole, les infrastructures cyclables sont en fort développement, offrant des conditions de circulation fluidifiées et sécurisées au usager.ère.s Vélib'. Le vélo permet à son utilisateur.rice d'emprunter des pistes cyclables et d'éviter les embouteillages en se déplaçant à une vitesse moyenne de 15 km/h, contre 14 km/h en moyenne pour les voitures.

Dans un paysage des mobilités douces en pleine expansion qui interroge le bon partage de l'espace public par ses problématiques de stationnement, le service Vélib' Métropole propose une solution de stationnement respectueuse des flux de circulation denses dans l'espace public. Enfin, Vélib' Métropole remplit sa mission de service public en offrant à tou.te.s l'accès à une mobilité douce avec des tarifs adaptés.

Avec son parc de 20 000 vélos à terme, dont 30 % à assistance électrique, et un réseau unique en son genre, sur près de 400 km² de territoire, Vélib' Métropole est l'un des grands acteurs de l'évolution de la mobilité urbaine.

// LES USAGER.ÈRE.S VÉLIB' 2018

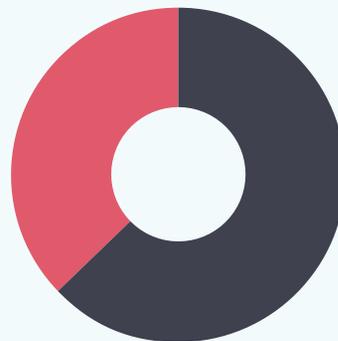


ABONNÉ.E.S AU 31 DÉCEMBRE 2018



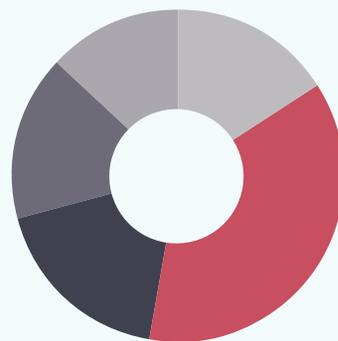
Durée médiane
de location

25 min



VENTILATION PAR SEXE

// HOMMES 63 % // FEMMES 37 %



VENTILATION PAR TRANCHE D'ÂGE*

// DE 14-24 ANS 16 % // DE 45-54 ANS 16 %
// DE 25-34 ANS 37 % // 55 ANS ET PLUS 13 %
// DE 35-44 ANS 18 %

(*) 64,9 % des abonné.e.s sont parisien.ne.s (ou ont renseigné une adresse à Paris au moment de la souscription).





LES USAGES VÉLIB' EN 2018

Le remplacement de l'infrastructure existante, initiée fin 2017, se poursuit graduellement en 2018 conformément au marché public. Celui-ci prévoit désormais 1 400 stations réparties sur le périmètre métropolitain du service Vélib'.

Les stations aux nouvelles couleurs de Vélib' Métropole sont progressivement redéployées, en concertation avec les collectivités adhérentes de la Métropole et en coordination avec les services municipaux de voirie et Enedis.

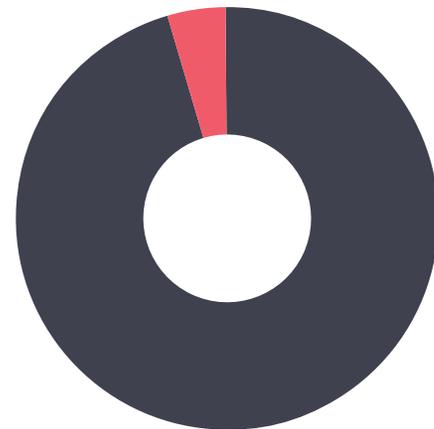
Face au retard de livraison des stations par le nouvel opérateur Smovengo et aux difficultés d'exploitation durant le premier quadrimestre, le SAVM enjoint Smovengo de concentrer ses efforts sur le déploiement.

L'infrastructure est en effet le préalable à la montée en puissance des usages (courses). Les stations sont alimentées sur batterie en attendant le raccordement électrique au réseau, afin de garantir aux usager.ère.s un accès au service.

L'information des usager.ère.s sur le rythme de déploiement du service et la correction des dysfonctionnements techniques s'accélèrent. Le SAVM met en place le remboursement des abonnements de janvier à août. À compter de l'été, les usages reprennent et se multiplient.



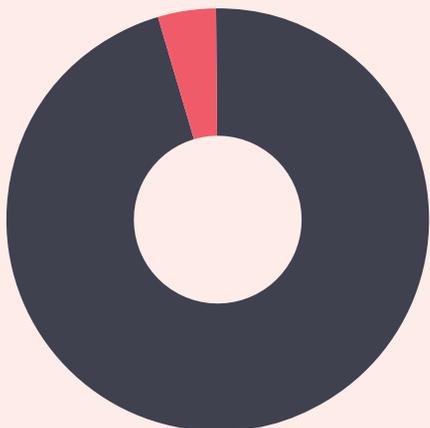
LE RYTHME MOYEN MENSUEL DES LOCATIONS S'ACCÉLÈRE À COMPTER DE L'ÉTÉ ET PASSE LA BARRE DU MILLION EN SEPTEMBRE



|| LOCATIONS RÉALISÉES AVEC UN ABONNEMENT 94 %

|| LOCATIONS RÉALISÉES AVEC UN PASS 6 %

94 % DES 7,12 M DE TRAJETS DE L'ANNÉE SONT RÉALISÉS AVEC UN ABONNEMENT CONTRE 6 % AVEC UN PASS



// LOCATIONS RÉALISÉES AVEC UN ABONNEMENT 94 %

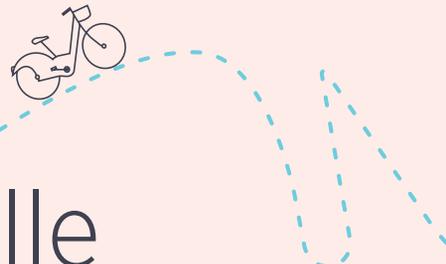
// LOCATIONS RÉALISÉES AVEC UN PASS 6 %

94 % DES 7,12 M DE TRAJETS DE L'ANNÉE SONT RÉALISÉS AVEC UN ABONNEMENT CONTRE 6 % AVEC UN PASS



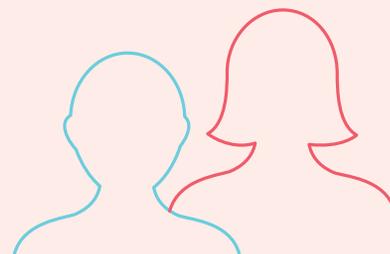
4 000
km²

TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN COUVERT PAR LE SERVICE VÉLIB', REPRÉSENTANT PLUS DE 4 MILLIONS D'HABITANT.E.S ET UN BASSIN DE 3,28 MILLIONS D'EMPLOIS



57 mille

TRAJETS EFFECTUÉS QUOTIDIENNEMENT PAR LES USAGE.ÈRE.S DU SERVICE



144 840

ABONNÉ.E.S AU 31 DÉCEMBRE 2018

3,38
vs **3,03**

DISTANCE MOYENNE EN KM PARCOURUE AVEC UN VÉLO ÉLECTRIQUE CONTRE UN VÉLO MÉCANIQUE



LE COMITÉ DES USAGER.ÈRE.S VÉLIB' MÉTROPOLE

Pour assurer une représentativité de ses utilisateur.rice.s quotidien.ne.s, Vélib' Métropole a créé, à la suite du lancement du nouveau service, un Comité des usager.ère.s Vélib' Métropole, en mars 2018. Il compte 30 membres paritaires représentatif.ive.s du périmètre métropolitain sur lequel est déployé le service. Les membres du Comité des usager.ère.s sont désignés par tirage au sort pour un mandat d'une durée de deux ans.

Le Comité des usager.ère.s Vélib' Métropole est convoqué environ une fois par trimestre. À cette occasion, le Comité, ainsi que les élu.e.s du Syndicat et l'opérateur Smovengo, se réunissent pour aborder toutes les questions relatives au fonctionnement du service.

De la maniabilité du guidon des Vélib' aux futures fonctionnalités de l'application, les membres du Comité des usager.ère.s participent aux évolutions du service.

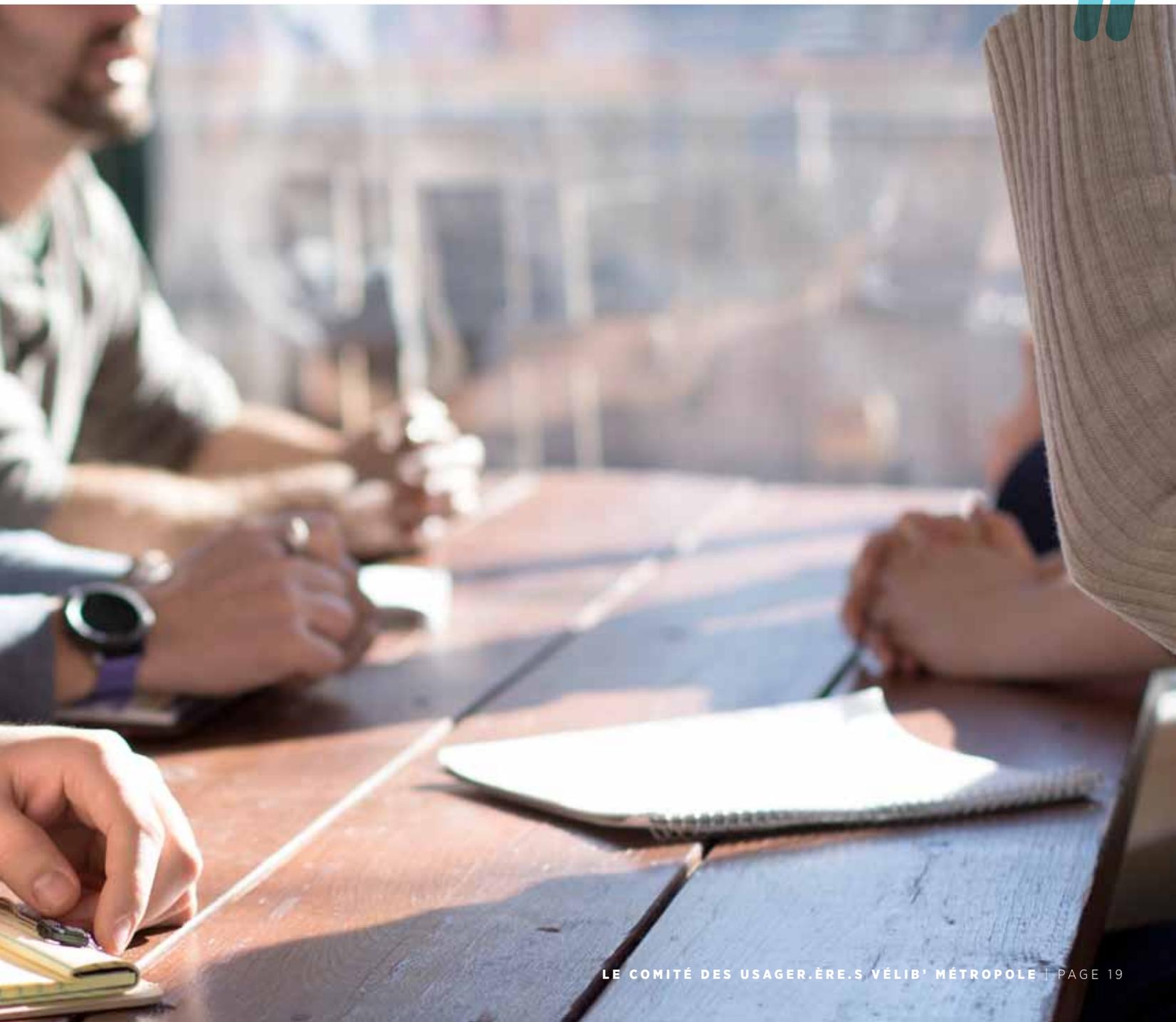
Le Comité des usager.ère.s Vélib' Métropole peut être sollicité, ponctuellement, pour faire part de son expérience utilisateur dans le cadre de tests de fonctionnalités en développement, avant leur déploiement éventuel.

Les membres du Comité des usager.ère.s sont aussi de précieux observateurs du terrain. Par leur exigence, leur connaissance fine du service et leur implication, il.elle.s participent de la démarche d'amélioration continue du service Vélib' Métropole.

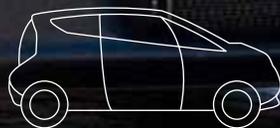


Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement complet du Comité des usager.ère.s : autolibmetropole.fr/comite-des-usagers-velib-metropole





AUTO LIB'





AUTOLIB', UNE EXPÉRIENCE DE MOBILITÉ PARTAGÉE

Le 5 décembre 2011, Paris, la Région Île-de-France et 15 communes limitrophes inauguraient le premier service de voitures électriques en autopartage et en libre-service. 250 stations sont alors en service.

Après 7 ans d'exploitation, ce service public, précurseur et unique au monde par son ampleur, a cessé le 25 juin. Face à l'ultimatum posé par l'opérateur Autolib' (filiale du groupe Bolloré) de lui payer une facture de 233 millions d'euros ou d'enclencher la résiliation du contrat, les élu.e.s du SAVM, représentant la centaine de communes adhérentes au service Autolib', ont voté majoritairement la fin du service, le 21 juin.

Si le groupe Bolloré n'a pas su trouver le modèle économique du service, il aura permis l'émergence d'une nouvelle offre de mobilité électrique partagée à l'échelle du Grand Paris. En outre, le succès d'Autolib' a permis de l'exporter dans le monde entier : Indianapolis, Singapour, Londres, Los Angeles, Turin, etc.

Avec son service de location de milliers de véhicules électriques partagés, disponibles 24 h/24 et 7 j/7, à des tarifs accessibles à tou.te.s et pour des trajets d'une station à une autre (trace directe), de nouvelles pratiques ont émergé vers l'intermodalité et la rationalisation des pratiques de déplacement. Au 25 juin, date d'arrêt du service, Autolib' comptabilisait plus de 150 000 abonné.e.s et plus de 12 000 locations par jour.

La compétence de gestion et d'exploitation des 6 000 bornes de recharge de ce réseau unique, jusqu'ici déléguée au SAVM, est revenue aux communes concernées. Afin d'alimenter la réflexion des collectivités sur l'avenir de ce réseau unique, le SAVM a produit une étude sur les conditions techniques, financières et juridiques de sa réutilisation. La possibilité, notamment, d'augmenter la puissance de recharge est l'un des sujets majeurs de cette étude. Les collectivités ont également à définir le nouveau régime de stationnement des places libérées au droit des anciennes stations Vélib'.

Résolument tourné.e.s vers l'avenir, les élu.e.s. entendent capitaliser sur cette expérience et étudient les alternatives pour utiliser au mieux les bornes de recharge électriques, développer de nouvelles formes d'autopartage et analysent les expériences existant en France, comme à l'étranger.

Si une page se tourne, une autre s'ouvre. De nombreux constructeurs, loueurs et startups investissent l'autopartage de véhicules électriques en libre-service et lancent de nouvelles solutions, toujours plus adaptées aux attentes croissantes des usager.ère.s, en matière de mobilité propre.

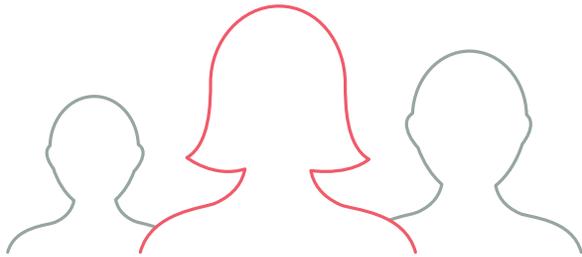
De nouveaux opérateurs d'autopartage de véhicules électriques en libre-service ont ainsi émergé à l'automne, notamment à Paris, comme Free2Move ou Moov'in... ces nouvelles offres font le pari du free floating et d'un paiement à l'usage.



AUTOLIB' 2018 EN CHIFFRES

DU 01/01 AU 25/06

2,41 millions de km ont été parcourus au 25 juin, date à laquelle la délégation de service public a été résiliée avec la société Autolib'. Le service Autolib' de location de véhicules électriques partagés comptait 1 110 stations et 6 302 bornes de recharge.



152 716

UTILISATEUR.RICE.S ABONNÉ.E.S
LONGUE DURÉE (+ 6,5 % PAR RAPPORT
À LA MOYENNE DE 2017).

53 657

ABONNÉ.E.S PRÊT À ROULER

99 059

ABONNÉ.E.S 1 AN ACTIF
(-6 % PAR RAPPORT À 2017)

+41%

LE NOMBRE D'ABONNÉ.E.S PRÊT À ROULER
A AUGMENTÉ DE 41 % SUR LE PREMIER
SEMESTRE

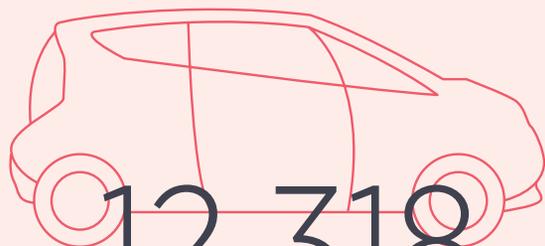
LES AUTRES ABONNEMENTS, PRO ET COURTE
DURÉE ONT POURSUIVI LEUR PROGRESSION :
7,41 % PAR RAPPORT À 2017



7,6 sec.

UNE AUTOLIB' LOUÉE TOUTES
LES 7,6 SECONDES

3 762 AUTOLIB'
EN SERVICE



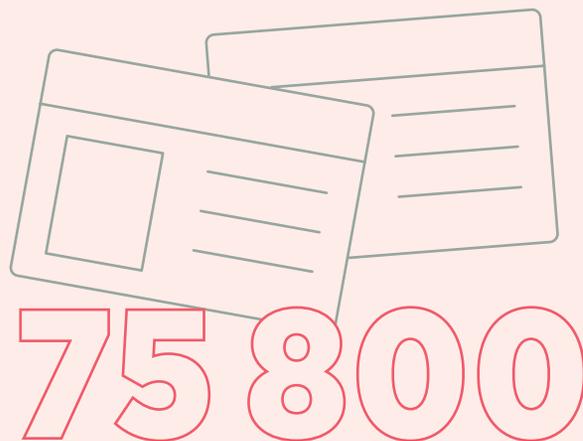
12 318
locations

EFFECTUÉES PAR JOUR EN 2018

17 616
LE WEEK-END



13 425
EN SEMAINE



75 800

ABONNEMENTS VENDUS



53%

DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS
ONT UN LIEN AVEC LA BANLIEUE



7^e arr.
RUE PENNE
1858 - 1978

Large Payment
for Velib'

VELIB'
METROPOLE
Marché 7
Paris

lib
05405
3754
00314
lib

SAVM
lib'

WWW.VELIB-METROPOLE.FR